

Acteur PRAP IBC MAC Maintien et Actualisation des Compétences

Ref. **PRAP02-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Pré-requis :

Etre titulaire du certificat « Acteur PRAP IBC »

Personnes concernées :

Toute personne titulaire du certificat « Acteur PRAP IBC » exerçant une activité physique notamment dans le secteur de l'industrie, du commerce, administratif et du BTP.

Objectifs :

Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP IBC

Participation à l'amélioration des conditions de travail, en tant que salarié, de manière à réduire les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Programme :

- Retour d'expérience et analyse des pratiques
- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP
- Enjeux de la prévention
- Les éléments déterminants des risques liés à l'activité physique
- Observation et analyse de situation de travail
- Propositions d'amélioration des conditions de travail et élaboration d'un plan d'action
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Manutentions appliquées au métier et établissement des salariés

Démarche pédagogique :

Alternance d'exposés théoriques, d'échanges questions/ réponses, et d'exercices pratiques, durant lesquels les stagiaires se familiariseront avec les méthodes d'observation, d'analyse et d'actions correctives à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique.

Participants : maximum 10 participants

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas et d'une certification de formateur PRAP IBC délivré par le réseau prévention/ INRS.
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Une évaluation sera faite selon le document de référence du dispositif PRAP et de la grille de certification. En cas de réussite, le certificat Acteur PRAP sera prolongé pour une durée de 2 ans.